

Le 13 janvier 2020

**Minutes – Session d’Information**  
**Réf. : RFP/UNDP/HAI/19.287-Elaboration de deux plans communaux de développement**  
**(Anse- à-Pitres et Thomazeau)**

**Lieu :** local du PNUD  
14, Rue Reimbold, Bourdon

**Date :** 6 janvier 2020

**Etaient présents pour les soumissionnaires :**

- 6 firmes

**Etaient présents pour l’équipe des Opérations :**

- 4 représentants (Unité des Achats – Projet)

**Objectif de la session :** Organiser une conférence préparatoire qui facilite une meilleure compréhension de la mission ainsi qu’une meilleure connaissance des termes de référence et des processus de passation de marché du PNUD.

**Ordre du jour :**

- Passer en revue la fiche technique du document de sollicitation (procurement)
- Présenter et clarifier les livrables de l’Etude
- Fournir d’autres informations pertinentes pour une bonne réalisation de la mission
- Répondre aux questions des soumissionnaires (Projet/Procurement)

La conférence préparatoire s’est tenue le 6 janvier 2020 à partir de 10h10 Am au local du PNUD (Reimbold – Bourdon) en présence d’une firme selon la liste de présence consignée à cet effet.

**Déroulement de la Session**

**Modalités de soumission & exigences :** On a passé aussi en revue les exigences du document de sollicitation : les critères formels, de qualification et techniques du dossier.

**Il est à noter que la soumission se fera par voie électronique uniquement via [soumissions.haiti@undp.org](mailto:soumissions.haiti@undp.org). La proposition financière doit être séparée de la proposition technique, envoyée dans un email distinct/séparée et protégée par un mot de passe. Merci de**

*ND*

*fm*

revoir le point 16 de la section 3 – fiche technique pour de plus amples instructions concernant la soumission.

**Aspects techniques de la mission :** Une présentation des points clés de la mission a été réalisée.

#### Questions/Réponses

**Question 1 :** Faut-il respecter le format de curriculum vitae proposé par le PNUD ?

**R :** Tous les formulaires doivent être remplis en y attachant les cv's.

**Question 2 :** Y-a-t-il un moyen de contester ?

**R :** Oui, dans notre système, il y a un lien qui permet aux soumissionnaires de contester.

**Question 3 :** Est-ce que le changement de nom d'une firme pourrait poser problème lors de l'évaluation, sera-t-elle considérée comme une nouvelle firme ?

**R :** Non, le changement de nom d'une firme ne posera pas de problème lors de l'évaluation ; cette firme doit présenter les documents légaux c'est-à-dire un document étatique qui fait mention du changement de nom.

**Question 4 :** Le cumul de notes peut-il favoriser une firme qui a présenté une mauvaise offre technique ?

**R :** Non. Dans le processus d'évaluation adopté par le PNUD, les évaluateurs prennent toujours en compte la faisabilité et la viabilité d'une proposition, tant au niveau technique qu'au niveau financier.

**Question 5 :** Est-ce qu'une firme peut présenter une méthodologie alternative ?

**R :** Pour ce marché, les soumissionnaires sont tenus de suivre le guide méthodologique du MPCE établi à cet effet. Une éventuelle méthodologie alternative devra être validée par ledit ministère.

**Question 6 :** Est-ce que le Procurement prend en compte la réalité des coûts ?

**R :** Oui. Pour chaque marché, des seuils sont établis en raison de la réalité du marché en question. L'analyse des prix fait est une étape de l'évaluation des propositions.

**Question 7 :** Est-ce qu'une firme peut juger que le délai accordé ne convient pas ?

**R :** Oui. Dans ce cas il faudra écrire au Procurement avant la fin de la date de soumission des propositions et expliquer que vous estimez que le délai accordé devrait être modifié.

**Question 8 :** A la page 5 de cette invitation, il est mentionné que le PNUD ne fournira aucun support logistique dans le cadre du contrat. Que faut-il comprendre par la ?

**R : Cela veut dire que les soumissionnaires devront prendre en compte tous les coûts ayant rapport à la logistique liée à la mission et l'inclure dans leurs propositions financières.**

**Question 9 :** En outre, sous l'intitulé "Qualifications du prestataire de services" (page 10), sont requises, entre autres "3 références équivalentes". Que signifie « références équivalentes » ?

**R : Les références équivalentes ont à voir avec la liste des expériences similaires déjà exécutées par votre firme.**

**Question 10 :** Sous ce même intitulé, sont exigés : le quitus fiscal et les états financiers des deux dernières années.

Dans mon cas, ayant été à l'étranger durant les dernières années et étant donné que ma firme de consultants vient d'être enregistré en Haïti en mai de l'année dernière, je n'aurai pas ces documents. Quels documents puis-je donc utiliser pour remplacer le quitus et les états financiers en Haïti ?

**R : Merci de voir les points 3.3 du dossier de sollicitation**

**La proposition technique doit contenir :**

**f. Documents légaux (patente ou autorisation de fonctionnement à jour, Quitus fiscal et l'enregistrement ou Ministère du Commerce). Les firmes étrangères doivent soumettre les documents équivalents ;**

**g. Les états financiers des 2 dernières années.**

**Question 11 :** Dans le document d'appel d'offres vous avez fait mention de quatre (4) lots mais en fait vous avez énuméré que deux (2), à savoir :

Lot 1- La commune de Thomazeau ;

Lot 2- La commune d'Anse-à-Pitres.

**R : Il s'agit de deux lots comme c'est indiqué dans les TDR's, prière de voir l'amendement en annexe.**

**Question 12 :** Etant donné que cette dernière (la commune d'Anse-à-Pitres) dispose déjà de Plans de Développement de plus d'une vingtaine d'années d'existences, s'agit-il de la révision de ces plans de développement (d'Anse-à-pitre, de Bois d'Home et de nan Bannan) en un seul lot ou bien la firme doit présenter trois offres différentes ?

**R : Pour les plans datant de plus de 20 ans, étant donné qu'il y a eu beaucoup de changements, leur révision équivalra à l'élaboration de nouveaux plans.**

**Question 13 :** Lors du diagnostic, généralement on donne une collation aux participants et pour certains on assure le transport, est ce que c'est à la firme de les inclure dans le/ les offres financière (s) ou bien le PNUD s'en occupera ?

**R : La proposition financière doit être complète en prenant en compte tous les couts afférents à la consultation y compris les couts mentionnés. Elle doit être soumise par un email séparée et protégée par un mot de passe.**